

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION

Gestion

COUR SUPÉRIEURE

**Chambre des
Actions collectives**

N° : 500-06-001078-209

Référée
DeSalle
prévue
En
chambre

Date : Le 11 octobre 2024

L'HONORABLE PIERRE NOLLET , J.C.S.

JN 0326

PARTIE DEMANDERESSE**PROCUREURS**

EVAN ZUCKERMAN

Me DAVID ASSOR
davidassor@lexgroup.ca**PARTIE DÉFENDERESSE****PROCUREUR(S)**

MGM RESORTS INTERNATIONAL

Me KRISTIAN BRABANDER
kbrabander@osler.com**ET****Me JESSICA HARDING**
jharding@osler.comGreffier (ière) : **N/A**Interprète
N/ASténographe
N/A**ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE**

Audition AM :	Début :	Fin :	Audition PM :	Début :	Fin :
	N/A	N/A		N/A	N/A

Demande : gestion Demande de suspension des délais**Conférence de gestion****Affaires référées au maître des rôles**

- ☐ Pour encombrement
- ☐ Suite à une demande des parties
- ☐ Suite à une ordonnance du juge
- ☐ Cause en progrès

Résultat de l'audition :

- ☐ Affaire réglée hors cour
- ☐ Affaire en délibéré
- ☐ Affaire en délibéré après notes
- ☐ Affaire rayée
- ☒ Jugement rendu le 11 octobre 2024

CONSIDÉRANT les représentations de l'avocat de la défenderesse indiquant que MGM est impliquée dans un processus de discussions de règlement d'un dossier parallèle aux États-Unis;

CONSIDÉRANT que cette médiation aurait débuté le 10 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'intention d'entamer des discussions de règlement au Québec;

CONSIDÉRANT la demande de suspension des délais avec comme objectif de trouver un médiateur privé convenable aux deux parties qui peut les accommoder cet automne;

CONSIDÉRANT le consentement de la partie demanderesse;

CONSIDÉRANT le délai pour la mise en état du dossier et le dépôt de la demande d'inscription échéant le 27 novembre 2024;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

SUSPEND les délais de l'instance jusqu'au 1^{er} décembre 2024;

SANS FRAIS.

HONORABLE PIERRE NOLLET, J.C.S.